

Le **05 décembre 2024** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 29 novembre 2024 par le Maire, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Françoise CANEL, le Maire.

Étaient présents : Françoise CANEL, André DUFOUR, Hervé BUREAU, Sébastien CANIVET, Luc DESHAYES, Marie-Claude FAUDEUX, Jérôme FER, Sandra LETELLIER, Isabelle LOSSEAU, Vanessa MARIE, Jean-Paul ROULAND, Grégory STEIN, Sandra TOUSSAINT formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : Benoît RAVON

La séance est déclarée ouverte à 20 h 30 M DUFOUR a été élu secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation du PV de la dernière séance
- Délibération : EPN prise de compétence réseau chaleur urbaine
- Délibération : statuts du SIVOS
- Délibération : devis aspirateur à feuilles
- Délibération : devis fourniture et pose horloges astronomiques
- Délibération : devis limiteur de son salle polyvalente
- Délibération : devis clôture bassin de rétention les Tilleuls
- Délibération : devis tableau électrique école
- Délibération : devis aménagement terrain entre le cimetière et la salle
- Délibération : devis impression ACL
- Délibération : CDG – document unique d'évaluation des risques professionnels

#### SIGNATURE DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL

Les membres du Conseil Municipal approuvent et signent les PV des réunions du 04 septembre et 28 novembre 2024.

#### EPN – PRISE DE COMPETENCE RESEAU CHALEUR URBAINE (DELIBERATION 2024–S08–D1)

Le Conseil communautaire d'EPN a délibéré en faveur de sa prise de la compétence « création et d'exploitation d'un réseau public de chaleur ou de froid » sur le territoire des communes d'Evreux Guichainville St Sébastien de Morsent, Fauville, Huest, Gauciel, Miserey, le Vieil Evreux et Sassey.

Il nous est donc demandé d'accepter d'élargir partiellement le périmètre sur ces communes.

Considérant les bénéfices de ce réseau de chaleur et l'intérêt de ces communes d'en bénéficier,

Le conseil municipal à la majorité (1 abstention) vote en faveur de ce transfert de compétence pour la création et l'exploitation d'un réseau public de chaleur ou de froid.

#### RECONDUCTION DES STATUTS DU SIVOS (DELIBERATION 2024–S08–D2)

Les statuts du SIVOS prennent fin au 31/12/2024. La délibération prise par le SIVOS pour reconduction pour 10 ans a été retoquée par la Préfecture car non conforme aux nouvelles exigences (répartition des dépenses d'investissement de chaque école à la charge de l'ensemble des communes sans distinction). Ce mode de calcul n'étant pas acceptable, le changement est repoussé d'un an avec prolongation des statuts en l'état. Pour ce faire, le comité a décidé de modifier l'article 4 des statuts pour reconduire le syndicat pour une année, soit jusqu'au 31/12/2025.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte cette reconduction des statuts du SIVOS pour 1 an.

A noter une autre option est possible : le RPI, Regroupement Pédagogique Intercommunal. Sous convention, la commune paie à l'école d'accueil les frais de scolarité. Toutefois, cela s'applique aussi aux écoles privées.

#### DEVIS ASPIRATEUR A FEUILLES

Mme le Maire présente un devis d'aspirateur à feuilles de la SAMA pour 801 € HT.

Il est noté que nous avons déjà un panier sur la tondeuse mais que les trottoirs ne peuvent être pratiqués avec. Une épareuse pour certains serait plus utile. Il est remarqué que c'est à chacun d'entretenir son trottoir et de ramasser ses feuilles et que jusqu'ici, nous nous en passons.

Le Conseil n'étant pas désireux de cet achat, la question est annulée.

#### DEVIS HORLOGES ASTRONOMIQUES (DELIBERATION 2024–S08–D3)

Mme le Maire, en vue d'une synchronisation de l'éclairage public et remplacement des éléments défectueux (zone du Chemin Vert), présente un devis pour la fourniture et la pose de 5 horloges astronomiques par Team Réseaux pour 1 250 €HT.

Le Conseil à l'unanimité décide d'accepter le devis.

Et charge Mme le Maire de solliciter un fonds de concours auprès d'EPN.

### **DEVIS LIMITEUR DE SON DE LA SALLE POLYVALENTE**

Mme le Maire présente un devis pour le remplacement du limiteur de son hors service de la salle polyvalente par la SCAE pour 3 315 € HT. Devant ce prix trop élevé, le Conseil souhaite qu'une tentative de réparation soit demandée chez une autre enseigne. Dans l'attente le Conseil sursoit à son vote.

### **DEVIS CLOTURE DU BASSIN DE RETENTION DES TILLEULS (DELIBERATION 2024-S08-D4)**

La clôture du bassin de rétention des Tilleuls a besoin d'être refaite suite aux dégradations subies.

Mme le Maire présente un devis pour sa réfection par l'entreprise Vallette pour 999 € HT. Il est objecté qu'un grillage souple sera probablement de nouveau détérioré.

Le Conseil décide à l'unanimité d'accepter le devis Et charge Mme le Maire de solliciter un fonds de concours auprès d'EPN.

Mme Losseau rappelle qu'il faudrait demander un devis pour sceller l'accès à la citerne de l'atelier.

### **DEVIS TABLEAU ELECTRIQUE DE L'ECOLE (DELIBERATION 2024-S08-D5)**

Mme le Maire présente un devis pour le remplacement du tableau électrique de l'école par RENOV'ELEC pour 2215.40 € HT.

Le Conseil décide à l'unanimité d'accepter le devis Et charge Mme le Maire de solliciter un fonds de concours auprès d'EPN.

### **DEVIS AMENAGEMENT DU TERRAIN ENTRE LE CIMETIERE ET LA SALLE POLYVALENTE**

Mme le Maire présente 3 devis pour aménagement du terrain entre le cimetière et la salle polyvalente

- SAS NOËL Pascal pour 7 200 € HT avec la confection de 6 bancs en béton armé avec fondation sur place et encaissement de 50 cm.
- CASSOTTI pour 6 300 € HT pour 6 bancs en béton armé avec fondation sur place et encaissement de 30 cm
- NORMAND Vert pour 8 790 € HT pour 6 banquettes déjà fabriqués mais avec un encaissement de 10cm

Le Conseil marque une préférence pour le devis de Normand vert mais demande un encaissement de 30 cm.

Un devis corrigé sera soumis ultérieurement au vote. Il faudra faire attention à la disposition pour permettre l'accès de la tondeuse.

### **DEVIS IMPRESSION ACL (DELIBERATION 2024-S08-D6)**

Dans le cadre de l'ACL, toute une équipe a travaillé avec brio et énergie à la réalisation d'un livre retraçant l'histoire de la commune. Son édition est estimée selon un premier devis à environ 1500 € pour 500 exemplaires. L'ACL prévoit la vente à 10 € l'unité.

Mme le Maire propose au Conseil de participer financièrement à l'édition. Le Conseil à l'unanimité vote une participation de 500 € à verser sous forme de subvention exceptionnelle en 2025.

### **DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (DELIBERATION 2024-S08-D7)**

Le Centre de Gestion de l'Eure lance un groupement de commandes du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) qui débutera en septembre 2025.

Ce document est une obligation et a été rédigé en 2017. Considérant son ancienneté et l'évolution dans la composition du personnel, nous ne pouvons nous contenter d'une mise à jour. Il convient de le rédiger à nouveau. Le Centre de gestion propose une adhésion au groupement de commandes.

Mme le Maire donne lecture du projet de délibération soumis par le CDG.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Mme le Maire à signer l'avenant d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes dont les dispositions sont les suivantes :

- Le Centre de Gestion de l'Eure sera coordonnateur du groupement et chargé de procéder, dans le respect des règles prévues par le Code des Marchés Publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un prestataire.
- La commission d'appel d'offres compétente pour retenir le prestataire sera celle du CDG de l'Eure.
- Le CDG de l'Eure signera le marché, le notifiera et l'exécutera au nom de l'ensemble des membres du groupement, chaque membre du groupement s'engageant, dans la convention, à exécuter ses obligations à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés dans l'avenant d'adhésion.

Précise que les crédits nécessaires à la réalisation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels seront prévus au Budget Primitif.

### **SIEGE – TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT RUE DE BRANVILLE**

Pour information,

- les travaux d'enfouissement des réseaux rue de Branville sont estimés par le SIEGE à 92 000 € avec une participation communale de 24 500 € pour une réalisation en 2026
- les travaux sur l'éclairage public rue du Neubourg (changement des lanternes pour du LED en remplacement du mercure) sont estimés par le SIEGE à 20 000 € avec une participation communale de 6 667 € pour une réalisation en 2025

### **ASSURANCE STATUTAIRE MANDATEMENT DU CDG 27**

Pour information, la collectivité est actuellement adhérente au contrat d'assurance groupe RELYENS concernant l'assurance statutaire via le CDG. Le contrat en cours prend fin au 31/12/2025. Le CDG 27 le remet donc en concurrence pour une prise d'effet au 01/01/2026. Nous avons déjà transmis au CDG la lettre d'intention de déléguer la passation de ce contrat.

## DIVERS

Suite au décès de Mme GAUDILLOT et M LESAGE, les familles respectives remercient le Conseil municipal pour les fleurs

Mme Canel rapporte les remerciements d'un administré pour la tenue du repas des anciens

Concernant la vidéoprotection, la Préfecture vient de nous donner son accord sur le dossier. Nous allons pouvoir le présenter à la DETR. M Rouland rapporte un deuxième cambriolage chez son voisin. Il faudra peut-être revoir l'aménagement.

Concernant les travaux sur la RD 39. Le Département vient de nous donner son accord sur 2 subventions. Quant à la 3<sup>ème</sup> et principale nous serons tenus informés courant mars.

Nous avons reçu un devis pour la réalisation de cavurnes dans le cimetière. Nous attendons un deuxième devis.

L'association CAMPA'ZIK demande par l'intermédiaire de M Grémont Léo à bénéficier de la salle polyvalente gratuitement 1 fois par an. Le règlement prévoit en la circonstance une location à 150 €, il ne peut y être dérogé pour ne pas créer de précédent.

M Fer déplore les ornières pour se rendre au point vert.

Mme Losseau informe que la collecte de bouchons a pour cette année été de 35.5 kg. Nous la remercions pour son investissement.

Défense incendie, un devis sera demandé pour couvrir la zone à hauteur du 70 rue du Neubourg. Un travail de réflexion est à mener concernant les bâches privées et dont il faut s'assurer du bon fonctionnement.

Fin de la séance à 22h45